

Equipier d'Intervention Incendie



A qui s'adresse cette formation ?

La **formation incendie** des **Établissements Recevant des Travailleurs** ou des **Établissement Recevant du Public** est ouverte à **l'ensemble des salariés de tous secteurs d'activités, sans prérequis**. À l'issue de cette formation, le stagiaire est, en cas de départ de feu, en mesure de donner l'alarme, mettre en sécurité les occupants, d'utiliser les moyens de secours mis à disposition et de donner un message d'alerte.

Profil du stagiaire

- Tout public

Prérequis

- Aucun

Durée

- Modules de 3 heures – 2 heures – ou 1 heure 30

Objectifs pédagogiques

- Intégrer dans son environnement de travail : La consigne de sécurité incendie.
- Apprendre à réagir efficacement face à un départ de feu : Mettre en sécurité les occupants.
- Apprendre à réagir efficacement face à un départ de feu : Savoir utiliser l'extincteur à eau avec additif
- Apprendre à réagir efficacement face à un départ de feu : Savoir utiliser l'extincteur CO2
- Apprendre à réagir efficacement face à un départ de feu : Savoir utiliser l'extincteur à poudre

Contenu

- Interventions théoriques
 - Danger des fumées
 - Risques incendie
 - Consigne de sécurité en cas d'incendie
- Interventions Pratiques
 - Savoir donner l'alarme incendie du site
 - Apprentissage de l'extinction d'un feu sec avec l'extincteur approprié
 - Apprentissage de l'extinction d'un feu d'origine électrique avec l'extincteur approprié

Organisation

Formateur

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet. F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs dispense des formations conformes aux spécifications du décret n°2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue. En vue de garantir des compétences adaptées, les formateurs disposent de solides expériences métier attestées et de diplômes dans leurs domaines de compétences.

F.I.R.E Formations Incendie Réseau Entrepreneurs

14, rue de l'Espérance
94800VILLEJUIF
Email: contact@fire-formations.com



Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Étude de cas concrets (scénarii de feux divers dans l'environnement de travail)
- Maniement d'extincteurs.
L'équipement est fourni et mis à disposition des stagiaires, encadrés par le formateur.

Limite d'effectif

module de 3h : 12 participants – module de 2h : 10 participants – modules de 1h30 : 8 participants

Dispositif de suivi de l'exécution de d'évaluation des résultats de la formation

- Feuille de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation si compétences acquises et validées par le formateur.

Moyens d'encadrement :

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter

Réglementation :

Comme indiqué dans l'article [R4227-28 du code du travail](#), l'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs. L'employeur doit également établir des consignes de sécurité incendie ([Code du travail article R4227-38](#)) et prévoir des exercices au cours desquels **les travailleurs apprennent** à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, **à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires** ([Code du travail article R4227-39](#)). Enfin, la directive européenne 89/391/CEE, concernant l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleurs a également fixé les obligations de l'employeur dans son article 8 ; en matière de premiers secours, de lutte contre l'incendie et d'évacuation des travailleurs. Elle prévoit notamment la formation du personnel d'intervention et l'information des travailleurs exposés à ce risque.

Nouveauté : Possibilité de Vivre l'expérience en Réalité virtuelle – Nous contacter pour plus de renseignement

